



## POLITIQUE COMMUNE DE PROMOTION DE LA SANTE AFFECTIVE ET SEXUELLE

### DECLARATION D'INTENTION

17 juillet 2013

Les ministres soussignés:

- Soulignent que la santé affective et sexuelle est un élément indissociable du bien-être et des droits de chaque personne, quelque soit son sexe, son âge, sa condition physique ou psychique ou son origine ;
- Déclarent que la santé sexuelle ne se limite pas aux relations sexuelles proprement dites, mais inclut l'affectivité, le respect et l'intégrité de soi et de l'autre, les spécificités du genre, le droit à l'identité sexuelle, à l'orientation sexuelle, au plaisir, à l'intimité et à la reproduction. La santé affective et sexuelle respecte les aspirations et les désirs personnels, la nature de chacun, les besoins, les droits et la dignité de soi et d'autrui. Dans ce sens, elle agit fermement contre toute violence sexuelle et toute discrimination par rapport notamment, au sexe, à l'origine, à la culture, à l'identité sexuelle, à l'orientation sexuelle, à l'âge, à l'appartenance religieuse, à la condition physique ou psychique ;
- Se montrent préoccupés par des relations sexuelles à risques, des grossesses non désirées, des interruptions volontaires de grossesses, des maladies sexuellement transmissibles.

En constatation de ces faits et sachant que la promotion de la santé sexuelle, incluant l'éducation à la santé affective et sexuelle, est une contribution importante à la santé et au bien-être global des enfants, des jeunes et des adultes, hommes et femmes, les ministres soussignés déclarent leur volonté

- d'apporter plein support à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action national de santé affective et sexuelle et de favoriser l'élaboration d'une politique commune durable en la matière ;
- de renforcer dans une approche intersectorielle et multidisciplinaire les partenariats existants et de stimuler la création de synergies nouvelles tant au niveau politique qu'au niveau opérationnel ;
- de veiller à ce que les mesures, s'adressant aux enfants, aux jeunes, aux parents, ainsi qu'aux professionnels qui les encadrent, soient davantage diversifiées et complémentaires.

Mady Delvaux-Stehres

Françoise Hetto-Gaasch

Marc Spautz

Mars Di Bartolomeo

Éducation nationale et Formation  
professionnelle

Égalité des Chances

Famille et Intégration

Santé